

## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé (Remorques et zone 44-RUR)

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1 - Lors de la séance extraordinaire tenue le 17 juillet 2019, le conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté un projet de règlement intitulé « Projet de règlement numéro 2019-349 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ».
- 2 - Une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi le 13 août 2019**, à 19 h, à la salle du conseil municipal. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer lors de cette assemblée publique.
- 3 - Le projet de règlement numéro 2019-349 est susceptible d'approbation référendaire.
- 4 - Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 374, route 132, à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, aux heures normales d'ouverture.

### RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'ajouter des dispositions relatives à l'entreposage de remorques et la création de la zone 44-RUR.

#### Zone 44-RUR



Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, ce 24<sup>e</sup> jour de juillet 2019 (24-07-2019)

Luc Lambert  
Directeur général